

Caractéristiques :

Couleur fleur : lavande

Couleur feuillage :

Hauteur : 0 cm

Feuillaison : aucune

Floraison(s) : Mai - Juin

Type de feuillage : caduc

Exposition : soleil

Type de sol :

Silhouette : Non précisée



SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine'

-> [Accéder à la fiche de SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine' sur www.pepiniere-bretagne.fr](http://www.pepiniere-bretagne.fr)

DESCRIPTION

Informations botaniques

Nom botanique : SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine'

Famille : Oleaceae

Description de SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine'

Le syringa vulgaris 'Victor Lemoine' est un arbuste caduc au port rigide et arrondi. Il appartient à la famille des Oléacées. Sa superbe floraison intervient de mai à juin en grands épis denses et rigides. Les fleurs doubles en bouton pourpre s'épanouissent en couleur lavande. Il diffuse un parfum agréable au jardin. Ce lilas possède un feuillage cordiforme, vert clair.

Il apprécie les sols drainés et riches en humus. A maturité il atteint une hauteur de 2 à 3 mètres pour une largeur de 1 à 2 mètres. Le syringa vulgaris Victor Lemoine est rustique jusqu'à -30°C. Nous vous conseillons de le planter dans une zone ensoleillée. Il convient très bien pour une utilisation en massif ou en situation isolée.

Entretien de SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine'

Si vous souhaitez densifier votre SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine', réduire d'un tiers les pousses de l'année. Les tiges restantes développeront des branches secondaires en plus grand nombre. Arrosez la première année par temps sec. Une bonne fois tous les 15 jours avec 5l d'eau est préférable à plusieurs petits arrosages. Si vous avez paillé correctement, les arrosages diminuent d'au moins 80%.

EMPLACEMENT

Emplacement de SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine'

Type de sol de SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine'

PARTICULARITÉ

SYRINGA vulgaris 'Victor Lemoine' supporte les sols calcaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRE

-> [Accéder à la collection des Toutes les plantes disponible à la vente sur www.pepiniere-bretagne.fr](http://www.pepiniere-bretagne.fr)